

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 25 avril 2019**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Pierre  
DOUCEN**

**N° 38**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 03/05/2019  
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019  
(accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention d'aide à la rénovation des établissements d'accueil du jeune enfant  
Ville/CAF Finistère**

**Signature d'une convention, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Finistère, pour le versement de 54 678 € dans le cadre du plan de rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant, relativement à des travaux intervenus en 2018 (soit antérieurement au transfert de la compétence « petite enfance » à Quimper Bretagne Occidentale).**

\*\*\*

Le Fonds CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) de Rénovation des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) a pour objectif de permettre aux CAF de soutenir financièrement des gestionnaires qui se trouvent dans la nécessité de rénover leurs établissements.

Par une décision de la commission sociale, la CAF du Finistère a autorisé le versement d'une subvention de 54 678 € € à la ville de Quimper pour la réalisation de travaux au sein des crèches collectives municipales au cours de l'année 2018.

A ce titre, une convention entre la ville et la CAF du Finistère définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de cette aide à l'investissement attribuée dans le cadre du fonds de rénovation des EAJE.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention d'aide à la rénovation des établissements d'accueil du jeune enfant.